



# COMMUNIQUÉ

Montréal, le 24 avril 2023

NO 16

AUX AGENTES ET AGENTS  
DE PROTECTION DE LA FAUNE

« **Pour affichage** »

## **OBJET : Avant-dernière étape et sommes dues 2020-2023**

Bonjour à toutes et à tous,

Comme mentionné dans le communiqué # 15, votre directeur aux griefs, M. Stéphane Collin et moi-même sommes allés au Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) afin de procéder à l'ensemble des signatures pour être en mesure de passer à l'étape finale du renouvellement de notre convention collective 2020-2023. Lorsque le Conseil de ministre aura entériné le tout, nous vous tiendrons informé et nous pourrions être en mesure de connaître les échéanciers pour le remboursement des sommes dues.

En ce qui concerne ces sommes rétroactives, vous avez été quelques-uns(es) à nous demander le moment où celles-ci allaient nous être versées. Si l'on se fie à l'entente de principe et aux modalités prévues à la nouvelle convention collective 2022-2023, nous devrions avoir reçu le tout aux alentours de la fin de l'été / début de l'automne. Par contre, tel que nous l'avons mentionné lors de la présentation de l'entente de principe, plusieurs syndicats de la Fonction publique ont eu des problématiques au niveau des délais dans le remboursement des sommes dues, donc l'information que nous vous transmettons aujourd'hui peut différer de ce qui est prévu. Soyez assuré que nous veillerons à ce que vous ayez droit aux intérêts applicables si les délais ne sont pas respectés.

En terminant, votre exécutif provincial se rencontre au bureau de Montréal cette semaine et nous discuterons des modalités pour les rencontres de section, les élections de section, ainsi que l'élection provinciale lors du Congrès syndical. Notre Constitution prévoit des délais et modalités de fonctionnement et nous accompagnerons vos délégués régionaux afin que tout le processus soit facile et efficace pour tous.

Je vous souhaite une très bonne semaine !!!

Martin Perreault  
Président provincial